

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 4 MARS 2021

N° 05/2021

**Objet : Création d'emplois et
modification du tableau des emplois**

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 février 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie*).

Pour la Commune de **MOLLEGES** : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune de **NOVES** : REY Christian (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de **EYRAGUES** : POURTIER Yvette.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

Mme la Présidente expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels.

➤ **Création de deux postes d'adjoint technique territorial pour le service Collecte/Déchets**

La communauté d'agglomération et plus précisément le pôle Collecte/Déchets récupérera à compter du 1er mars 2021 la gestion de la déchetterie de Mollégès qui était jusqu'alors exploitée par le prestataire privé « Suez ».

Par conséquent, à compter du 1er mars 2021, la communauté doit positionner des agents de la structure au sein de cette déchetterie afin que cette dernière puisse fonctionner.

Au vu du fonctionnement actuel, il a été décidé de positionner au maximum deux agents sur cette déchetterie.

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer deux postes d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} mars 2021.

Suite aux créations et modifications d'emplois annoncées ci-dessus, il est proposé au conseil communautaire la modification du tableau des emplois de Terre de Provence Agglomération comme annexé.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre la création de deux postes d'adjoint technique territorial pour le service Collecte/Déchets.

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création de deux postes d'adjoint technique territorial ;
- **ADOpte** la modification corrélative du tableau des effectifs joint en annexe.

Membres en exercice :	42	Votes contre :	0
Votants :	41	Abstentions :	0
Votes pour :	41		

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 4 mars 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Filière	Catégorie	Ancien tableau des emplois	Nombre	Nouveau tableau des emplois	Nombre
A	A	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1
	A	Directeur Général Adjoint des Services	1	Directeur Général Adjoint des Services	1
D	Cadre d'emplois des administrateurs				
M	A	Administrateur	1	Administrateur	1
I	Cadre d'emplois des attachés				
	A	Directeur	1	Directeur	1
	A	Attaché principal	1	Attaché principal	1
S	A	Attaché	4	Attaché	4
	Cadre d'emplois des rédacteurs				
R	B	Rédacteur principal de 1ère classe	3	Rédacteur principal de 1ère classe	3
	B	Rédacteur principal de 2ème classe	2	Rédacteur principal de 2ème classe	2
	B	Rédacteur	4	Rédacteur	4
I	Cadre d'emplois des adjoints administratifs				
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3
	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	9	Adjoint administratif principal de 2ème classe	9
	C	Adjoint administratif	19	Adjoint administratif	19
T	Cadre d'emplois des ingénieurs chefs				
	A	Ingénieur en chef	2	Ingénieur en chef	2
	Cadre d'emplois des ingénieurs				
	A	Ingénieur principal	3	Ingénieur principal	3
	A	Ingénieur	4	Ingénieur	4
	Cadre d'emplois des techniciens				
	B	Technicien principal de 1ère classe	5	Technicien principal de 1ère classe	5
	B	Technicien principal de 2ème classe	2	Technicien principal de 2ème classe	2
	B	Technicien	4	Technicien	4
	Q	Cadre d'emplois des agents de maîtrise			
C		Agent de maîtrise principal	7	Agent de maîtrise principal	7
C		Agent de maîtrise	7	Agent de maîtrise	7
Cadre d'emplois des adjoints techniques					
U	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	10	Adjoint technique principal de 1ère classe	10
	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	16	Adjoint technique principal de 2ème classe	16
	C	Adjoint technique	33	Adjoint technique	35
ANIMATION	Cadre d'emplois des adjoints d'animations				
	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1
	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1